

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025

Publication : 25/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 21 mars 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE3^{ème} séance de l'année**Séance du 11 avril 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 11 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en présentiel uniquement à la salle du conseil (siège - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Étaient présents : 28 conseillers communautaires**Président** : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Fabert MICHELY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Come Philibert MOUEZA

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Autres conseillers communautaires : Mme Maddly GARGAR à M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Magali MARCIN à M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Rosan RAUZDUEL à Mme Nadège THEOPHILE- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

Nombre de conseillers absents non excusés : 9

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Alix NABAJOTH

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 28

Votants : 33 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Délibération n°2025.04.03/660

Tarifications au sein du centre culturel Sonis :*Ateliers***Rapporteur**

Mme Francesca FAITHFUL

Vice-présidente de la commission culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **25 AVR. 2025**

- publication sur le site internet ou notification, le :

29 AVR. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2011 portant création d'une régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du centre culturel de Sonis ;
- VU** la délibération n°2012.06.05/242 du conseil communautaire du 14 septembre 2012 portant approbation de la tarification des ateliers du centre culturel de Sonis ;
- VU** la délibération n°2013.06.05/36 du conseil communautaire du 29 juin 2013 abrogeant et remplaçant la délibération n°2012.06.05/241 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour les activités du centre culturel de Sonis ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2017.09.05/464 du conseil communautaire du 27 septembre 2017 approuvant la nouvelle tarification des ateliers du centre culturel de Sonis ;
- VU** la délibération n°2019.12.10/733 du conseil communautaire du 21 décembre 2019 relative à la mise en œuvre du paiement à distance pour les activités du centre culturel de Sonis ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au bureau communautaire ;
- VU** la délibération n°2020.11.06/96 du conseil communautaire du 20 novembre 2020 modifiant la délibération n°2016.12.12/364 du conseil communautaire du 21 décembre 2016 relative la régie d'avances et de recettes du centre culturel de Sonis ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Le Centre culturel de Sonis propose des activités d'enseignement artistique et de diffusion culturelle en direction d'un public large dont particulièrement les habitants des quartiers environnants, souvent de revenu modeste.

Son rôle de développement culturel et de formation s'est régulièrement renforcé depuis sa création.

Cet équipement de proximité, pensé notamment dans un objectif de désenclavement du quartier de Boissard est aujourd'hui fréquenté par un public qui dépasse les frontières du quartier, voire de l'agglomération elle-même.

La tarification des ateliers artistiques aujourd'hui en vigueur n'a pas évolué depuis une dizaine d'année, alors que la fréquentation du centre est de plus en plus importante et que la mixité du public s'également renforcée. Il est donc devenu nécessaire de la faire évoluer afin qu'elle soit mieux articulée aux caractéristiques des publics tout en facilitant une valorisation de ses montants favorisant ainsi un meilleur équilibre financier.

La tarification des ateliers du centre culturel de Sonis présentée dans les tableaux ci-après est donc soumis à la validation du conseil communautaire pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} mai 2025.

Considérant la nécessité de procéder à l'établissement d'une nouvelle tarification des ateliers du Centre Culturel de Sonis, prenant en compte notamment la domiciliation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant que le Centre culturel de Sonis a pour vocation de permettre l'accès à l'enseignement artistique et à la diffusion culturelle, en particulier aux habitants à revenus modestes des quartiers en zone prioritaire dans le cadre de la rénovation urbaine ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture et patrimoine qui s'est réunie le 8 avril 2025 ;

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du Centre culturel de Sonis DR pris en sa séance du 3 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1– D'adopter la tarification des ateliers du centre culturel de Sonis telle que détaillée dans les tableaux joints à la présente délibération, pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} mai 2025.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3– Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le directeur du Centre culturel Sonis, à Madame la présidente du Conseil d'exploitation du Centre culturel Sonis ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative,

d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/04/2025
Publication : 29/04/2025

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2025

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Éric JALTON



Marie-Andrée MANDIL

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'État, le 25 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le directeur du Centre culturel Sonis, le 29 AVR. 2025
- Délibération transmise à Madame la présidente du Conseil d'exploitation du Centre culturel Sonis, le 29 AVR. 2025